



OBSERVATOIRE TECHNOLOGIQUE  
*«les pieds sur Terre, la tête dans les étoiles»*

13<sup>E</sup> JOURNÉE DE RENCONTRE DE L'OBSERVATOIRE TECHNOLOGIQUE

# Sphère privée et protection des données

L'Observatoire Technologique (OT) du Centre des Technologies de l'Information (CTI) a organisé le 21 novembre 2003 sa 13<sup>e</sup> Journée de rencontre annuelle. Thème choisi: la protection des données numériques et de la sphère privée. Près de 400 personnes ont assisté à l'événement qui s'est tenu à l'École d'ingénieurs de Genève.

Bien qu'inscrite dans les législations suisse et genevoise, la protection des données reste une problématique complexe, sensible et encore peu développée. Le stockage, l'échange et l'utilisation des données numériques sont en constante augmentation dans tous les domaines d'activité – que cela soit pour leur gestion ou leur analyse. Cette problématique suscite de nombreuses questions en matière de protection et de règles d'utilisation ou d'accès, tant au niveau des personnes que des applications utilisant ces données numériques. L'individu est donc placé au centre de la réflexion où il est question du respect de sa personnalité, de ses besoins en termes de confidentialité et de protection de sa sphère privée. Il s'agit d'un réel problème de société, rendu toujours plus aigu au fur et à mesure qu'évoluent les technologies de l'information.

Le thème de cette journée fait écho à une enquête menée par la Chancellerie fédérale en mai 2003 sur les attentes de la population relatives à la mise en ligne des services publics. Il est apparu que sur les 1000 personnes interrogées, 83% jugeaient souhaitable qu'un tel service soit mis en place. Toutefois, 76% des sondés y étaient favorables à condition que ces prestations soient impérativement accompagnées d'un système de protection des données et des individus. Fort de ce constat, l'Observatoire Technologique a pris l'initiative de pousser la réflexion sur cette problématique qui semble préoccuper une grande part de la population, ce que confirme la participation du public à cet événement – plus de 380 personnes ont pris part à cette journée.

L'Observatoire Technologique a donc choisi d'aborder toutes ces questions sous plusieurs angles: éthique, juridique et technique. Objectif: sensibiliser les participants sur la réalité de cette problématique, ses aspects techniques, l'existence éventuelle de garde-fous légaux et leur prise en compte concrète dans les secteurs publics et privés. Sans oublier les perspectives en la matière.

Cette journée a été l'occasion de réunir spécialistes et citoyens afin que chacun puisse s'exprimer sur la dualité entre usage des données numériques et protection dans le cadre de la sphère privée.

Une telle problématique nécessitait une multiplicité des points de vue; les auditeurs présents ont ainsi pu bénéficier des interventions de plusieurs orateurs issus des milieux de la politique, de l'économie, de la recherche et de la société civile:

- Jean-Philippe Walter, suppléant du préposé fédéral à la protection des données à Berne;
- Michel Riguide, directeur du Département informatique et réseaux de l'École nationale supérieure des télécommunications de Paris;
- Bernard Benhamou, maître de conférence pour la société de l'information à l'Institut d'études politiques de Paris;
- Eric Bongard, responsable de la sécurité de l'information pour DuPont de Nemours en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique;
- Pascale Erbeia, présidente de la Commission de contrôle de l'informatique de l'Etat de Genève.

La conseillère d'Etat Martine Brunshwig Graf, présidente de la Délégation du Conseil d'Etat

aux systèmes d'information, et Jean-Marie Leclerc, directeur général du CTI, se sont également exprimés sur les enjeux de la protection des données numériques. Découvrez l'essentiel de leurs interventions au verso.

## UN OBSERVATOIRE TECHNOLOGIQUE, POURQUOI FAIRE ?

Créé en 1996 et rattaché à la direction générale du CTI, l'Observatoire technologique apporte son soutien à l'exercice des métiers informatiques dans les domaines liés aux grands systèmes d'informations de l'Etat. Il assure une vision stratégique de la technologie à mettre en œuvre, une interaction de solutions techniques et technologiques cohérentes et compatibles entre les divers métiers de l'Administration.

L'OT a pour principal mandat d'aider la direction générale du CTI à intégrer une vision e-Société dans ses choix. Cela passe par une veille stratégique et technologique, à l'intersection des mondes de la recherche, des technologies de pointe et de la société. De larges domaines sont ainsi explorés, au-delà des seules questions technologiques et tout en replaçant l'individu au centre de la réflexion. C'est dans cette perspective que l'OT a élaboré le «référentiel e-Sociétés», en 2002.

L'OT est également une structure d'échange où peuvent se rencontrer des organisations intéressées par une collaboration avec l'Etat de Genève dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le partenariat de l'OT regroupe des organisations étatiques et paraétatiques, des milieux académiques, des organisations internationales et des entreprises privées. C'est un lieu de réflexion sur des sujets touchant les intérêts des différents partenaires. L'OT y joue un rôle de médiateur et de catalyseur et apporte des conseils et son expertise.

# LES INTERVENTIONS EN BREF

Le thème de la protection des données et de la sphère privée mérite une profonde réflexion qui doit certes comprendre des considérations technologiques, mais surtout éthiques, sociales, politiques et juridiques. Cette vaste et complexe problématique ne peut être débattue en quelques heures, mais la 13<sup>e</sup> Journée de l'OT a largement ouvert le débat au travers des interventions résumées ci-dessous.



Plus de 380 personnes ont assisté à l'événement.

## Martine Brunschwig Graf

Conseillère d'Etat, présidente de la Délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information, Etat de Genève



L'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) et ses impacts sur la société amènent les pouvoirs publics à jouer un rôle important. La question de leur responsabilité politique en matière de TIC dépasse l'aspect purement technologique et interpelle l'Etat sur ses devoirs de protection de la personne humaine. L'instauration de lois et de droits en matière d'accès aux informations numériques et de défense de la sphère privée est nécessaire car, aux yeux de l'Etat, les enjeux politiques sont plus importants que les questions d'ordre technologique. Les pouvoirs publics sont donc conscients de leurs obligations envers les individus, ainsi que dans la mise en place de procédures simplifiées de gestion des TIC.

## Jean-Philippe Walter

Suppléant du préposé fédéral à la protection des données, Berne



Le droit de décider quelles valeurs l'individu attache aux informations le concernant est une condition du fonctionnement d'une société démocratique. La loi fédérale de 1992 sur la protection des données en pose les principes de base: elle édicte des règles régissant le traitement des données et met en place des autorités de surveillance, représentées par le préposé fédéral à la protection des données. Celui-ci conseille les autorités, informe les citoyens, surveille l'application des dispositions fédérales et se prononce sur les projets d'actes législatifs. Reste que le droit doit évoluer en incorporant les dimensions technologiques avec une approche internationale et universelle et permettre aux autorités d'anticiper l'évolution des TIC et leurs conséquences sociétales.

## Michel Riguidel

Directeur du Département informatique et réseaux de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications, Paris



Chaque individu possède une «infosphère» personnelle: une multitude de données le concernant qu'il ne maîtrise que partiellement. Les données sur chaque individu sont présentes dans tous ses domaines d'activité et ont tendance à s'accumuler au fur et à mesure qu'évoluent les TIC. Il en résulte que le contrôle d'accès aux informations est difficilement réalisable et qu'une crise en matière de sécurité peut s'instaurer. Cependant, une protection drastique recèle aussi ses effets pervers et peut mener à l'application de stratégies contradictoires. L'un des enjeux des politiques de protection serait de transposer à l'échange de données numériques les mêmes règles qui s'appliquent à la réalité quotidienne, soit de raccrocher le monde «virtuel» au monde «physique».

## Bernard Benhamou

Directeur du Département informatique et réseaux de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications, Paris



Dans une société «en réseau», la notion d'échange est fondamentale. L'architecture des réseaux est donc porteuse d'un message politique car elle n'est pas sans conséquence sur l'organisation sociale. La majorité des citoyens et les pouvoirs publics sont dépassés par l'évolution des TIC, que peu de règles accompagnent. Les réseaux sont de surcroît une construction technologique imparfaite, car créée et maîtrisée par une minorité de la population mondiale. Un débat démocratique autour des enjeux de cette société «en réseau» est nécessaire pour en déterminer le type de souveraineté et d'arbitrage des pouvoirs publics. Les aspects juridiques, technologiques et éthiques doivent donc être pris en compte afin que les acteurs publics deviennent des «architectes de confiance des réseaux».

## Eric Bongard

Responsable de la sécurité de l'information pour DuPont de Nemours en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, Genève



DuPont de Nemours, de par ses activités à l'échelle mondiale, est une société construite en réseaux. La sécurité informatique s'est naturellement ajoutée aux valeurs fondamentales de l'entreprise que celle-ci applique rigoureusement. Une organisation spécifiquement dédiée à la sécurité informatique a été mise en place; elle a pour mission de s'assurer que les divisions et les unités de l'entreprise ont les outils et les techniques pour sauvegarder les informations, les systèmes informatiques, la protection des données personnelles et la continuité des opérations. La responsabilité relative à la protection des données est assumée par tous les acteurs de l'entreprise et appliquée dans tous les domaines d'activité.

## Pascale Erbeia

Présidente de la Commission de contrôle de l'informatique de l'Etat (CCIE), Genève



En matière de protection des données, le canton de Genève a joué un rôle pionnier avec l'adoption en 1976 et la révision en 1981 de la Loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur (LITAO). Elle s'applique aux administrations cantonale et communales et aux données traitées informatiquement. Une révision de cette loi est cependant en préparation, celle-ci étant devenue obsolète face au développement des TIC. Il n'y a actuellement que quelques principes généraux sur lesquels peuvent s'appuyer les pouvoirs publics: la LPDF, l'article 28 du Code civil suisse datant de 1911, les directives européennes en la matière, la jurisprudence et la doctrine. Les difficultés à légiférer sont donc encore bien présentes.

## Jean-Marie Leclerc

Directeur général du Centre des technologies de l'information (CTI), Etat de Genève



Le CTI avait pris des engagements sur le projet de référentiel e-Société. Aujourd'hui réalisé, celui-ci a pris en compte des éléments d'ordre éthique, légal et sociétal. L'enjeu consiste à transmettre aux citoyens des informations dans un cadre qui s'appuie sur des aspects technologiques, financiers et organisationnels, mais aussi sécuritaires et éthiques; ce sont là les piliers du développement de la société de l'information. La transmission des informations aux citoyens dans le cadre de la e-Société s'opère selon un flux circulaire qui intègre les aspirations de la société, les infrastructures à sa disposition et un encadrement régissant le mode de transmission, au travers du capital intellectuel.